



Clientèle d'affaires et solutions énergétiques

# **Webinaire sur l'option de gestion de la demande de puissance**

Le 4 juin 2025

# Ordre du jour

## Bloc 1 Présentation et contexte

1. Présentations et objectifs
2. Contexte

## Bloc 2 L'option GDP: modalités et mesures

3. Importance de l'option de gestion de la demande de puissance (GDP)
4. Modalités de l'option GDP
5. Mesures de réduction de l'appel de puissance
6. Outils
7. Période de questions

## Bloc 3 Cas témoignage

8. Témoignage

## Bloc 4 Conclusion

9. Dates à retenir
10. Conclusion

# 1

PRÉSENTATIONS ET OBJECTIFS

# Animateur et présentateurs



## Mathieu Rondeau

Chef – Développement des ventes clientèle d'affaires régionale

## Gabriel Mainville

Ingénieur commercial – Solutions énergétiques et accompagnement

## Nicolas Duchesne

Ingénieur – Expertise énergétique

## Daniel Côté

Délégué commercial – Expertise énergétique

# Objectifs

**À la fin de ce webinaire,  
vous en saurez plus sur :**

- l'incitatif financier associé à l'option ;
- le fonctionnement et les avantages de l'option de gestion de la demande de puissance ;
- les mesures qui ont un impact.

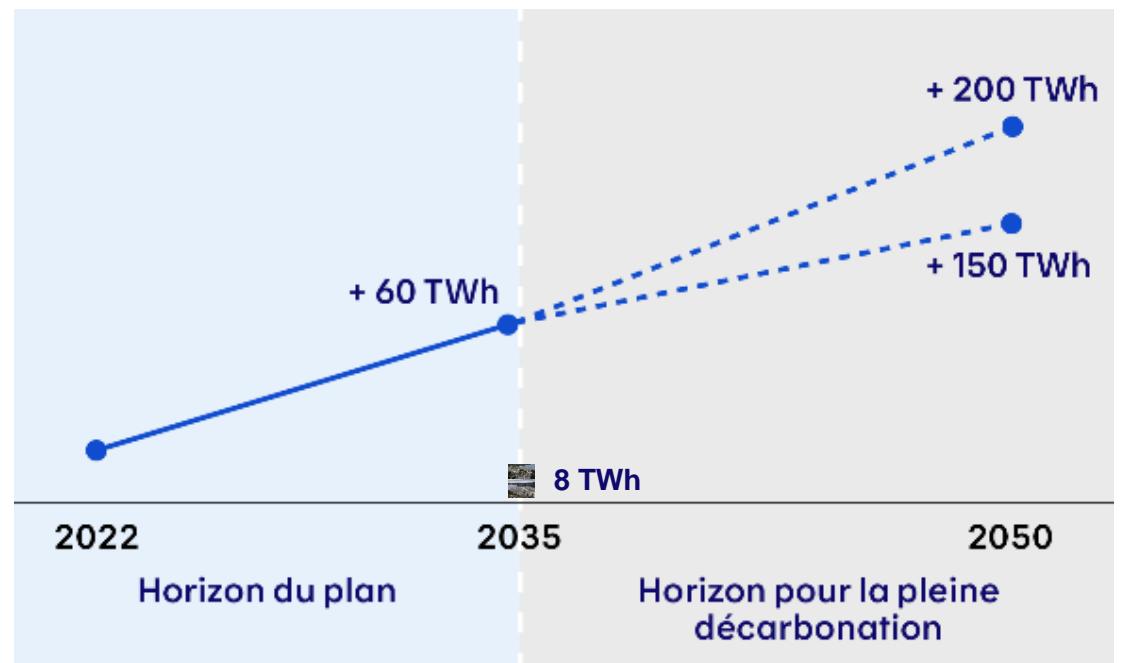


# 2

CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

# Besoins en électricité

Besoins en électricité au Québec :  
TWh additionnels par rapport à 2022



# 3

IMPORTANCE DE L'OPTION DE GESTION  
DE LA DEMANDE DE PUISSANCE (GDP)

Importance de l'option de gestion de la demande de puissance (GDP)

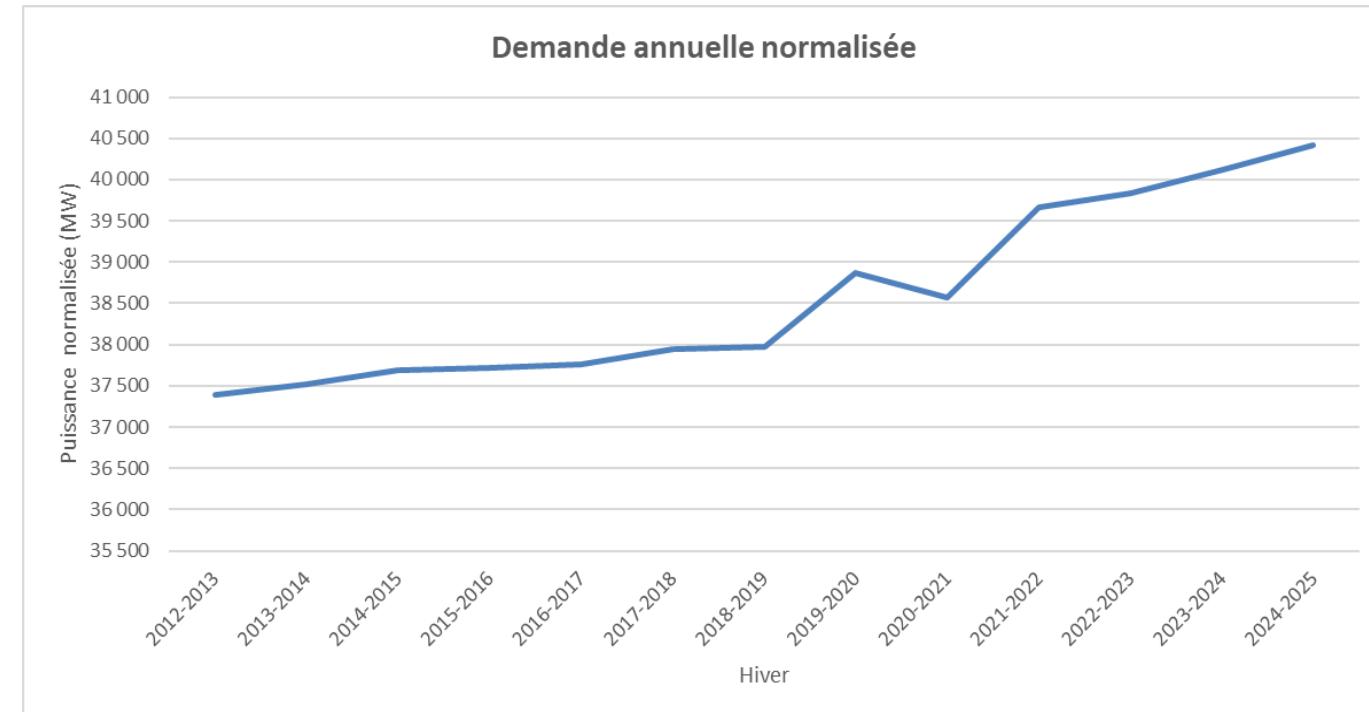
# Évolution des pointes de consommation



La demande annuelle est en croissance



La pointe historique de  
**43 124 MW**  
a été atteinte le  
**3 février 2023**  
à 18 h

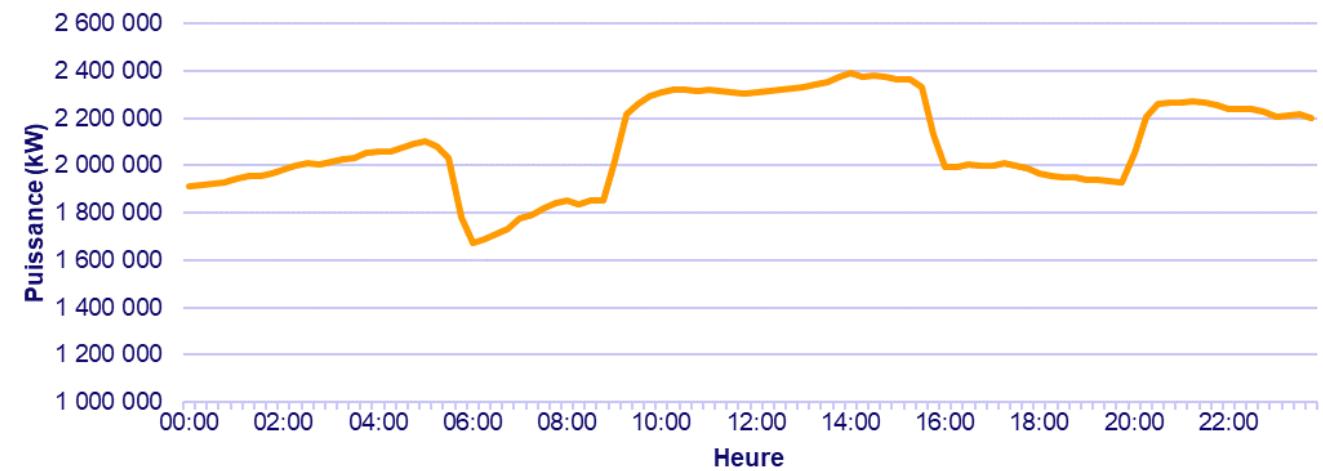


Importance de l'option de gestion de la demande de puissance (GDP)

# Contribution de la clientèle inscrite à l'option GDP

Lors de la pointe historique,  
cette contribution a atteint  
**424 MW**

**Appel de puissance de la clientèle inscrite  
à l'option GDP**  
3 février 2023



Importance de l'option de gestion de la demande de puissance (GDP)

# Réduire sa demande de puissance en période de pointe hivernale, c'est payant !



1 800  
clients d'affaires

Équivalent de  
5 300 contrats



785 MW  
d'effacement moyen

Équivalent de  
260 éoliennes



52 M\$  
de crédit versé  
aux 1 800 clients  
participants

# 4

MODALITÉS DE L'OPTION GDP

## Modalités de l'option GDP

# Admissibilité

- L'option GDP s'applique à l'abonnement aux tarifs suivants :
  - DP
  - DM
  - G
  - G9
  - M
  - LG
  - H
- Le mesurage doit être assuré par un compteur communicant installé par Hydro-Québec.

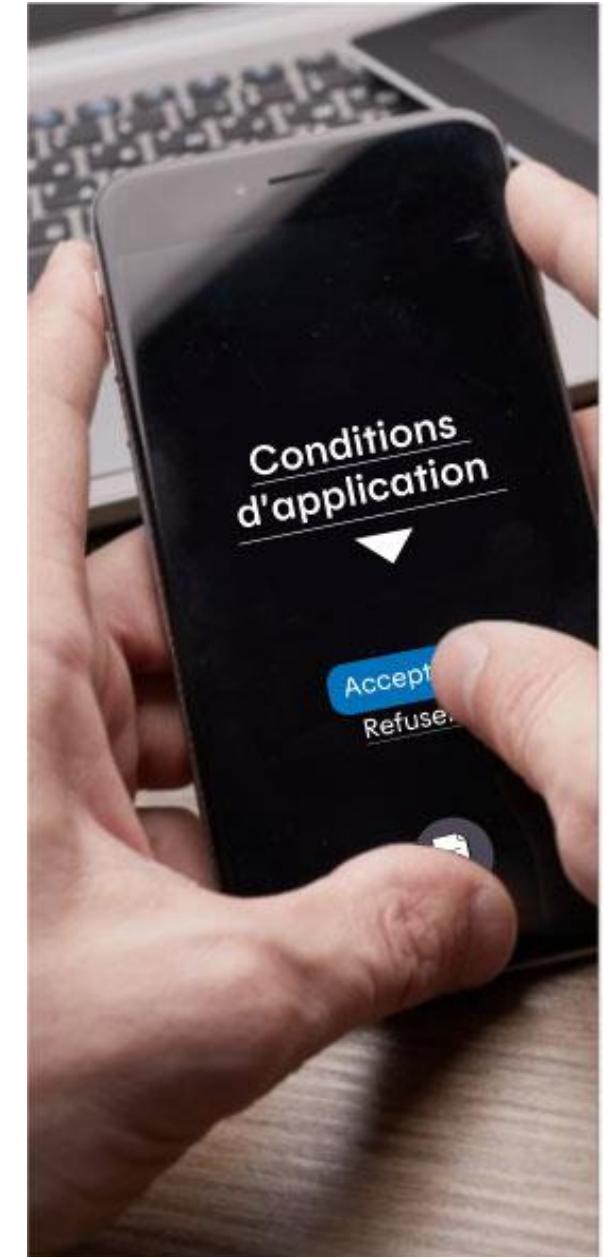


Numéro de compte 299 123 456 789	Numéro de facture 123 123 123 123	Numéro de client 100 000 000	Page 2 de 3																				
<b>RECTIFICATIONS</b> Des rectifications ont été apportées à la ou aux périodes précédentes.																							
<b>DÉTAIL DE LA CONSOMMATION</b> Du jj-mm-aaaa au jj-mm-aaaa (28 jours)																							
<b>Numéro de compteur : 259EA548736</b>																							
<table> <thead> <tr> <th>Nouveau relevé</th> <th>Relevé précédent</th> <th>Décalage</th> <th>Multiplicateur</th> <th>Consommation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>03128</td> <td>- 02987</td> <td>= 141</td> <td>x 120 =</td> <td><b>16 920 kilowattheures (kWh)</b></td> </tr> <tr> <td>0.480</td> <td></td> <td></td> <td>x 120 =</td> <td><b>57,6 kilowatts (kW)</b></td> </tr> <tr> <td>0.480</td> <td></td> <td></td> <td>x 120 =</td> <td><b>57,6 kilovoltampères (kVA)</b></td> </tr> </tbody> </table>				Nouveau relevé	Relevé précédent	Décalage	Multiplicateur	Consommation	03128	- 02987	= 141	x 120 =	<b>16 920 kilowattheures (kWh)</b>	0.480			x 120 =	<b>57,6 kilowatts (kW)</b>	0.480			x 120 =	<b>57,6 kilovoltampères (kVA)</b>
Nouveau relevé	Relevé précédent	Décalage	Multiplicateur	Consommation																			
03128	- 02987	= 141	x 120 =	<b>16 920 kilowattheures (kWh)</b>																			
0.480			x 120 =	<b>57,6 kilowatts (kW)</b>																			
0.480			x 120 =	<b>57,6 kilovoltampères (kVA)</b>																			
<b>DÉTAIL DE LA PUISSANCE</b> Du jj-mm-aaaa au jj-mm-aaaa (28 jours)																							
<table> <tbody> <tr> <td>Puissance minimale</td> <td>45,2 kilowatts (kW)</td> </tr> <tr> <td><b>Puissance réelle</b></td> <td><b>57,6 kilowatts (kW)</b></td> </tr> <tr> <td>Puissance apparente</td> <td>57,6 kilovoltampères (kVA)</td> </tr> <tr> <td>90 % de la puissance apparente</td> <td>51,8 kilowatts (kW)</td> </tr> </tbody> </table>				Puissance minimale	45,2 kilowatts (kW)	<b>Puissance réelle</b>	<b>57,6 kilowatts (kW)</b>	Puissance apparente	57,6 kilovoltampères (kVA)	90 % de la puissance apparente	51,8 kilowatts (kW)												
Puissance minimale	45,2 kilowatts (kW)																						
<b>Puissance réelle</b>	<b>57,6 kilowatts (kW)</b>																						
Puissance apparente	57,6 kilovoltampères (kVA)																						
90 % de la puissance apparente	51,8 kilowatts (kW)																						
Facteur de puissance : 100,0 %. Facteur d'utilisation : 43,7 %.																							
<b>DÉTAIL DES COÛTS DE L'ÉLECTRICITÉ – TARIF GÉNÉRAL G9 – FAIBLE UTILISATION</b> Du jj-mm-aaaa au jj-mm-aaaa (28 jours)																							
<table> <tbody> <tr> <td>Puissance à facturer</td> <td><b>57,6 kW</b></td> </tr> <tr> <td>Coût de la puissance facturée</td> <td>57,6 kW x Montant \$ x 28 j ÷ 30 j</td> </tr> <tr> <td><b>Consommation totale</b></td> <td><b>16 920 kWh</b></td> </tr> <tr> <td>Coût de la consommation</td> <td>16 920 kWh x Montant \$</td> </tr> <tr> <td>Total partiel</td> <td>Montant \$</td> </tr> <tr> <td>TPS (X %)</td> <td>Montant \$</td> </tr> <tr> <td>TVQ (X %)</td> <td>Montant \$</td> </tr> <tr> <td><b>Total des coûts de l'électricité</b></td> <td><b>Montant \$</b></td> </tr> </tbody> </table>				Puissance à facturer	<b>57,6 kW</b>	Coût de la puissance facturée	57,6 kW x Montant \$ x 28 j ÷ 30 j	<b>Consommation totale</b>	<b>16 920 kWh</b>	Coût de la consommation	16 920 kWh x Montant \$	Total partiel	Montant \$	TPS (X %)	Montant \$	TVQ (X %)	Montant \$	<b>Total des coûts de l'électricité</b>	<b>Montant \$</b>				
Puissance à facturer	<b>57,6 kW</b>																						
Coût de la puissance facturée	57,6 kW x Montant \$ x 28 j ÷ 30 j																						
<b>Consommation totale</b>	<b>16 920 kWh</b>																						
Coût de la consommation	16 920 kWh x Montant \$																						
Total partiel	Montant \$																						
TPS (X %)	Montant \$																						
TVQ (X %)	Montant \$																						
<b>Total des coûts de l'électricité</b>	<b>Montant \$</b>																						

Modalités de l'option GDP

# Conditions d'application

- L'abonnement inscrit à l'option GDP ne peut cependant pas bénéficier de l'option et des tarifs suivants :
  - Option de crédit hivernal
  - Tarifs Flex G, Flex M et Flex G9
  - Tarifs GD et CB
- Les clients desservis par un réseau autonome ou par un réseau municipal ou coopératif ne sont pas admissibles.



Modalités de l'option GDP

# Événements de pointe

2025

2026

- Durant la période d'hiver, soit du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars
- Jours de semaine\*
- De 6 h à 9 h et de 16 h à 20 h
- Maximum de deux événements par jour

## DECEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	13
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	19
26	27	28	29	30	31	

## FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

## MARS

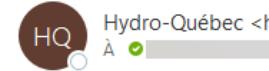
L	M	M	J	V	S	D
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

\* À l'exclusion des 24, 25, 26 et 31 décembre, des 1<sup>er</sup> et 2 janvier ainsi que du Vendredi saint et du lundi de Pâques, quand ces jours sont en période d'hiver

# Avis d'événement de pointe

- Transmis dans les délais suivants :
  - au plus tard à 15 h, le jour ouvrable précédent un événement de pointe qui a lieu de 6 h à 9 h ;
  - au plus tard à 12 h, le jour même d'un événement de pointe qui a lieu de 16 h à 20 h ;
  - au plus tard à 15 h, le jour ouvrable précédent des événements de pointe qui ont lieu de 6 h à 9 h puis de 16 h à 20 h.

Événement de pointe le mardi 21 janvier



Hydro-Québec <hydroquebec@communication.hydroquebec.com>



Bonjour,

En cette période d'hiver où le réseau d'Hydro-Québec est particulièrement sollicité, et conformément aux modalités de l'option de gestion de la demande de puissance (option GDP) figurant dans l'addenda aux *Tarifs d'électricité* portant sur cette option, nous vous prions de réduire l'appel de puissance de vos bâtiments le **mardi 21 janvier, de 6 h à 9 h et de 16 h à 20 h**.

Hydro-Québec vous remercie de votre précieuse collaboration.

**Les Services et ventes – Clientèle d'affaires**

## Gare aux indésirables !

Afin de recevoir les avis d'événement de pointe par courriel la veille de chaque événement, assurez-vous qu'ils sont livrés dans votre boîte de réception et non dans celle du courrier indésirable (*spam*).

Il suffit d'un petit réglage des paramètres de votre messagerie, et le tour est joué !

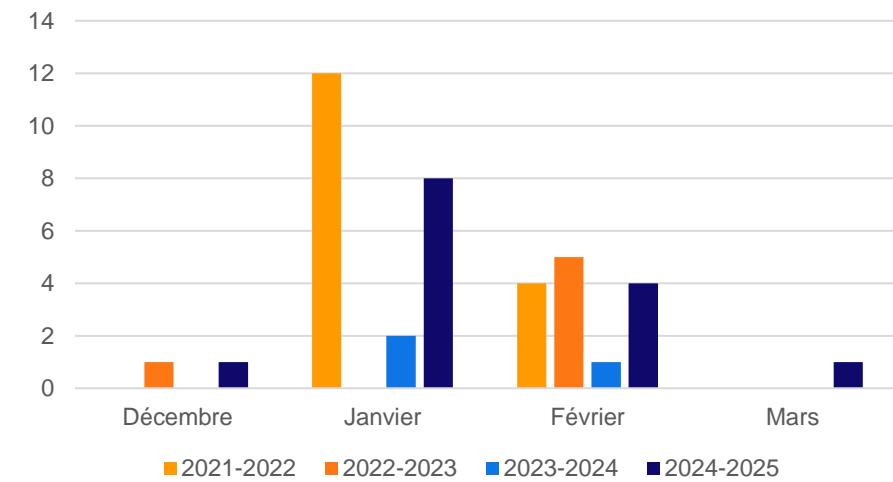
Modalités de l'option GDP

# Nombre d'heures par année

- Maximum de 100 heures par année
  - Moyenne de 32 heures pour les 4 derniers hivers
  - Janvier et février – Mois où l'on compte le plus d'événements
  - Davantage d'événements se déroulant en avant-midi (de 6 h à 9 h)

Année	Nombre d'interruptions	Heures totales
2021-2022	16	53
2022-2023	6	20
2023-2024	3	10
2024-2025	14	45
<b>Moyenne</b>	<b>10</b>	<b>32</b>

Nombre d'événement de pointe par mois



Modalités de l'option GDP

# Incitatif financier

- Crédit calculé et appliqué à la facture après la période d'hiver
- Aucun crédit dans les cas suivants :
  - Non-participation (0 kW) à plus de quatre événements de pointe
  - Effacement moyen de moins de 10 kW

Tranche de réduction (\$/kW de puissance interruptible effective)	Crédit applicable
De 10 à 100 kW	81,663 \$
Plus de 100 à 400 kW	70,774 \$
Plus de 400 à 1 200 kW	65,330 \$
Plus de 1 200 kW	59,886 \$

Modalités de l'option GDP

# Inscription

- Période d'inscription allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre
- Libre-service dans l'Espace client d'Hydro-Québec
  - Responsable et coresponsable
  - Administrateur principal ou administratrice principale



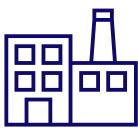
# 5

MESURES DE RÉDUCTION DE L'APPEL DE PUISSANCE

Mesures de réduction de l'appel de puissance – Procédés de production

# Plusieurs possibilités selon le contexte

**Différentes mesures de réduction de l'appel de puissance s'offrent à vous.  
Elles sont regroupées en deux catégories :**



Mesures visant les **procédés de production** (plutôt pour la clientèle industrielle)



Mesures visant les **bâtiments** (pour toutes les clientèles : institutionnelle, commerciale et industrielle)



Les mesures visant les **bâtiments** sont aussi **utiles pour les entreprises industrielles**. Elles pourraient présenter un potentiel intéressant.

# Différentes mesures envisageables :

- **Déplacement** de la production hors des événements de pointe ou **modification** des horaires de travail ; reprise de la production hors de ces périodes (par exemple, procédés de production par lots)
- **Arrêt partiel** de la production pendant les événements de pointe
  - Interruption des procédés les plus énergivores ou non essentiels
- **Arrêt des activités de production et de maintenance** pendant les événements de pointe
- **Stockage de produits**
- Utilisation des **systèmes de commande des procédés** pour le déclenchement des mesures de réduction de l'appel de puissance et reprise progressive à la suite des événements de pointe

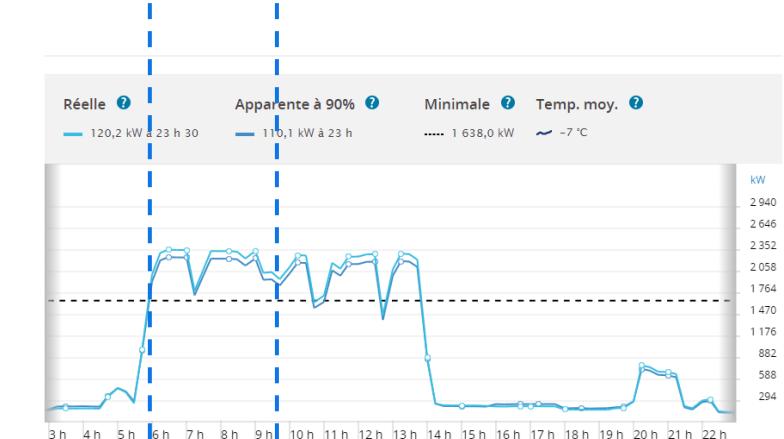


Mesures de réduction de l'appel de puissance – Procédés de production

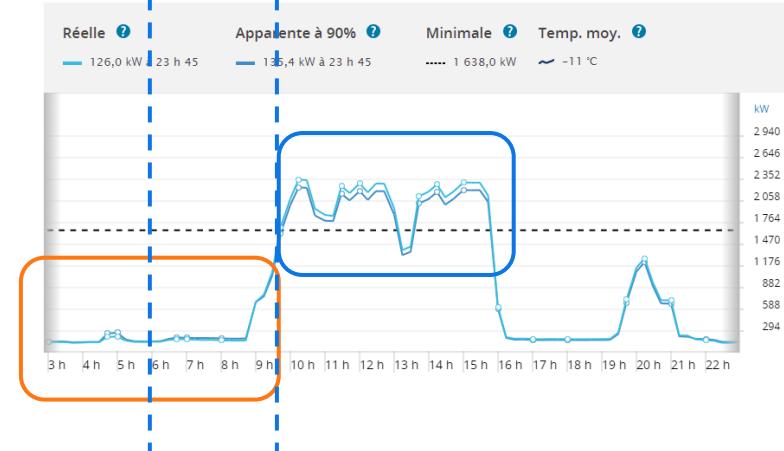
# Exemple

Déplacement de la production hors des événements de pointe

Journée sans événement de pointe



Journée avec un événement de pointe



Mesures de réduction de l'appel de puissance – Bâtiments

# Recours à une source d'énergie d'appoint

## Utilisation d'autres sources d'énergie ou d'un groupe électrogène



Chaudage



Éclairage



Système de  
réfrigération

Mesures de réduction de l'appel de puissance – Bâtiments

# Recours à une source d'énergie d'appoint (suite)

**Exemple d'un centre hospitalier qui utilise une chaudière à combustion**



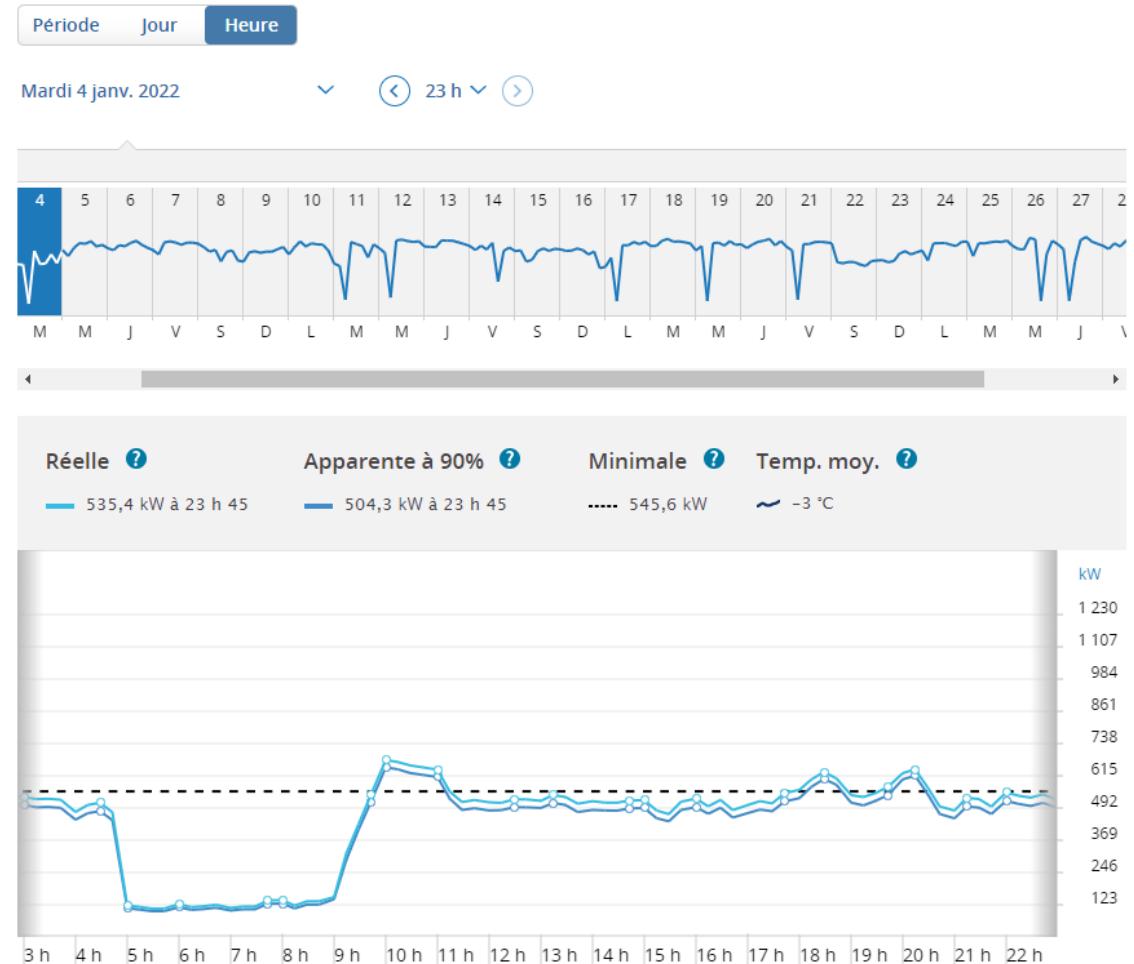
Ces courbes sont accessibles dans le profil de consommation de la clientèle d'affaires



Mesures de réduction de l'appel de puissance – Bâtiments

# Recours à une source d'énergie d'appoint (suite)

Exemple d'un entrepôt frigorifique qui utilise un groupe électrogène



Mesures de réduction de l'appel de puissance – Bâtiments

# Stockage d'énergie

## Différentes mesures envisageables :

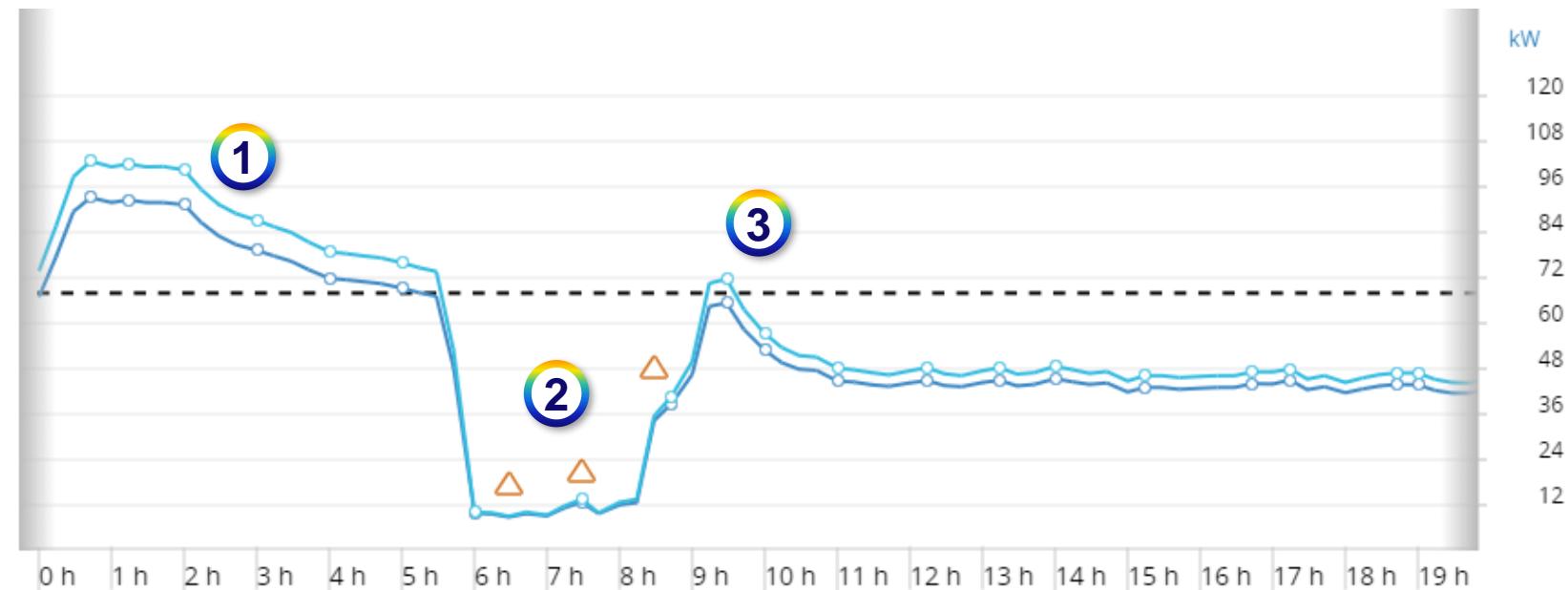
- Utilisation d'un accumulateur thermique à air chaud
- Utilisation d'un accumulateur thermique à eau chaude
- Installation d'un réservoir ou bassin d'accumulation d'eau chaude
- Utilisation de batteries



Mesures de réduction de l'appel de puissance

# Modification de l'utilisation des équipements de CVCA

- 1) Avant un événement de pointe
- 2) Pendant un événement de pointe
- 3) Après un événement de pointe

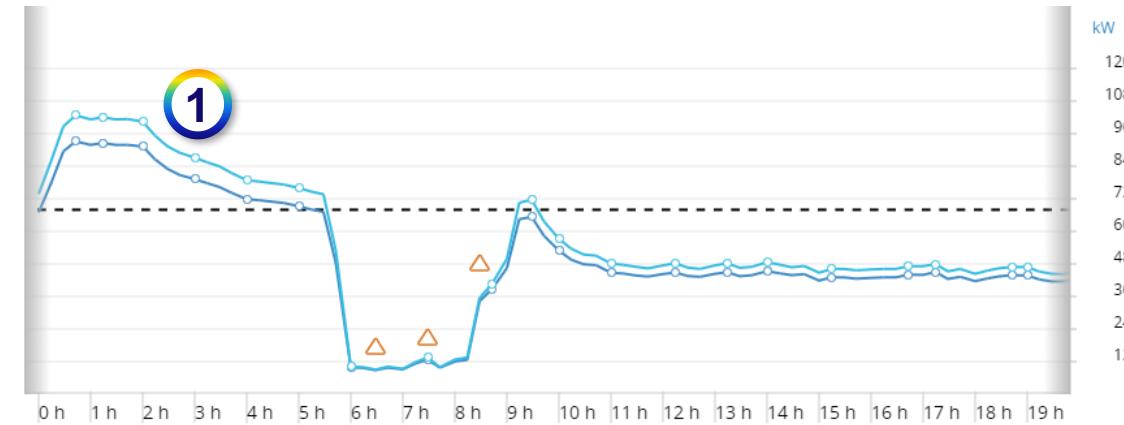


Mesures de réduction de l'appel de puissance

# Modification de l'utilisation des équipements de CVCA (suite)

## Avant un événement de pointe

- Préchauffer les espaces entre minuit et 6 h.
- Hausser la température de consigne de 2 °C.
- Démarrer le système central avant l'arrivée des premiers occupants et occupantes afin d'uniformiser la température dans les locaux.



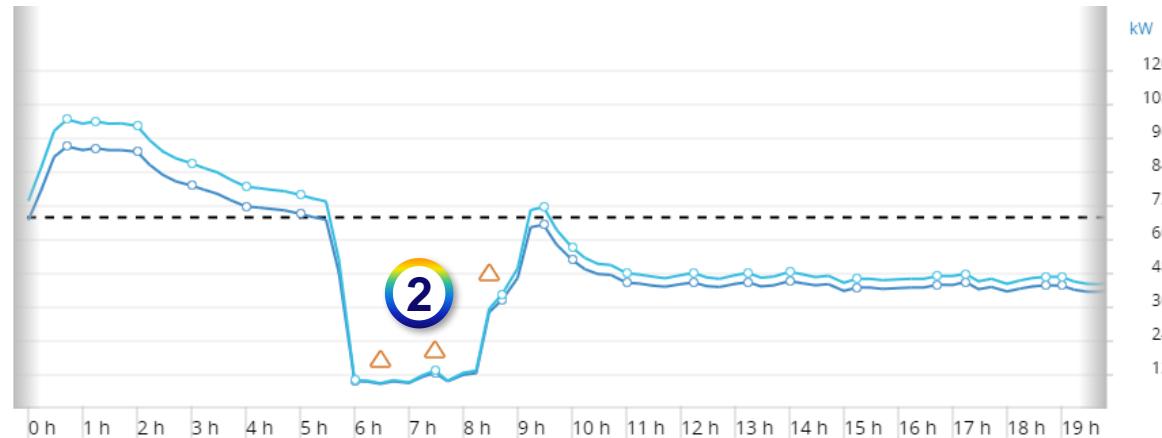
Préchauffer le bâtiment afin de profiter de son inertie thermique.

Mesures de réduction de l'appel de puissance

# Modification de l'utilisation des équipements de CVCA (suite)

## Pendant un événement de pointe

- Programmer une réduction de température entre 6 h et 9 h.
- Réduire la température de consigne de 1 °C ou 2 °C.
- Envisager l'arrêt complet ou l'alternance de charges :
  - humidificateurs,
  - aérothermes,
  - pompes,
  - autres.
- Diminuer l'apport d'air neuf des équipements de CVCA.



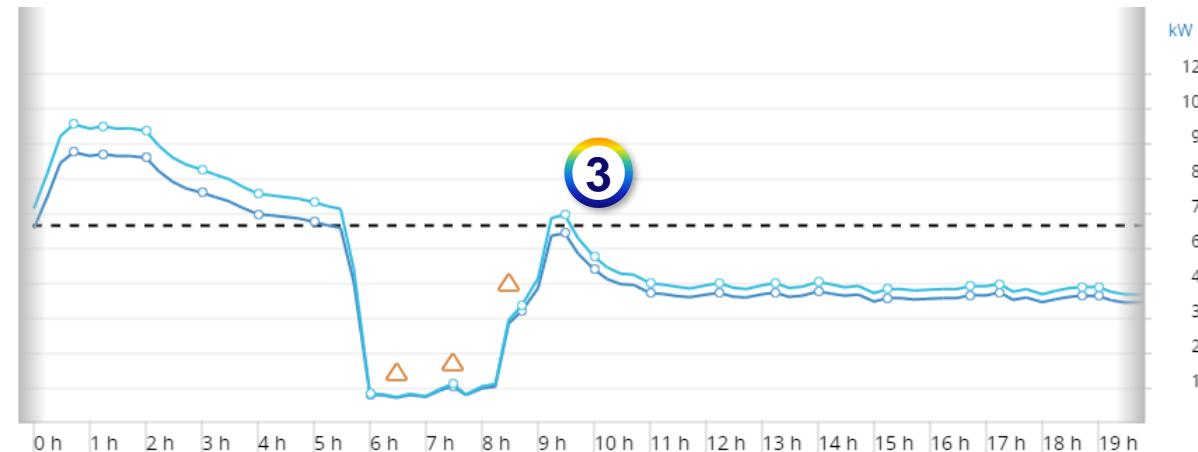
Porter attention à la qualité de l'air et au confort des occupants et occupantes.

Mesures de réduction de l'appel de puissance

# Modification de l'utilisation des équipements de CVCA (suite)

## Après un événement de pointe

- Assurer le retour graduel au mode d'exploitation normal des systèmes de CVCA et à la température de consigne



 Porter une attention particulière à l'appel de puissance afin de ne pas créer une pointe qui pourrait avoir un impact sur la facture d'électricité (puissance minimale à facturer).

Mesures de réduction de l'appel de puissance

# Comment mettre en place les mesures



## Ressources internes

- Ingénieur ou ingénieure en mécanique
- Technicien ou technicienne en bâtiment
- Technicien ou technicienne en instrumentation et en contrôle
- Mécanicien ou mécanicienne de machinerie fixe



## Ressources externes

- Sociétés de génie-conseil
- Sociétés d'immotique
- Équipe technique d'Hydro-Québec

Mesures de réduction de l'appel de puissance

# Aide financière pour une mesure d'automatisation des stratégies de GDP

## Trois options dans OSE



### Programmation

- Programmation des stratégies de GDP dans le système d'automatisation du bâtiment (SAB)
- Le SAB est existant et fonctionnel ainsi que tous les capteurs et actionneurs des différents systèmes

*Bâtiment avec SAB  
(système d'automatisation du bâtiment)*



### Programmation + points de contrôle

- Programmation des stratégies de GDP dans le SAB
- Comprend l'ajout de capteurs et d'actionneurs au SAB existant (qui régit l'appel de puissance du bâtiment)

*Bâtiment avec SAB*



### Programmation + points de contrôle + installation d'un SAB

- Programmation des stratégies de GDP dans le SAB
- Comprend l'ajout de capteurs et d'actionneurs au SAB existant (qui régit l'appel de puissance du bâtiment)
- Comprend l'installation d'un SAB

Mesures de réduction de l'appel de puissance

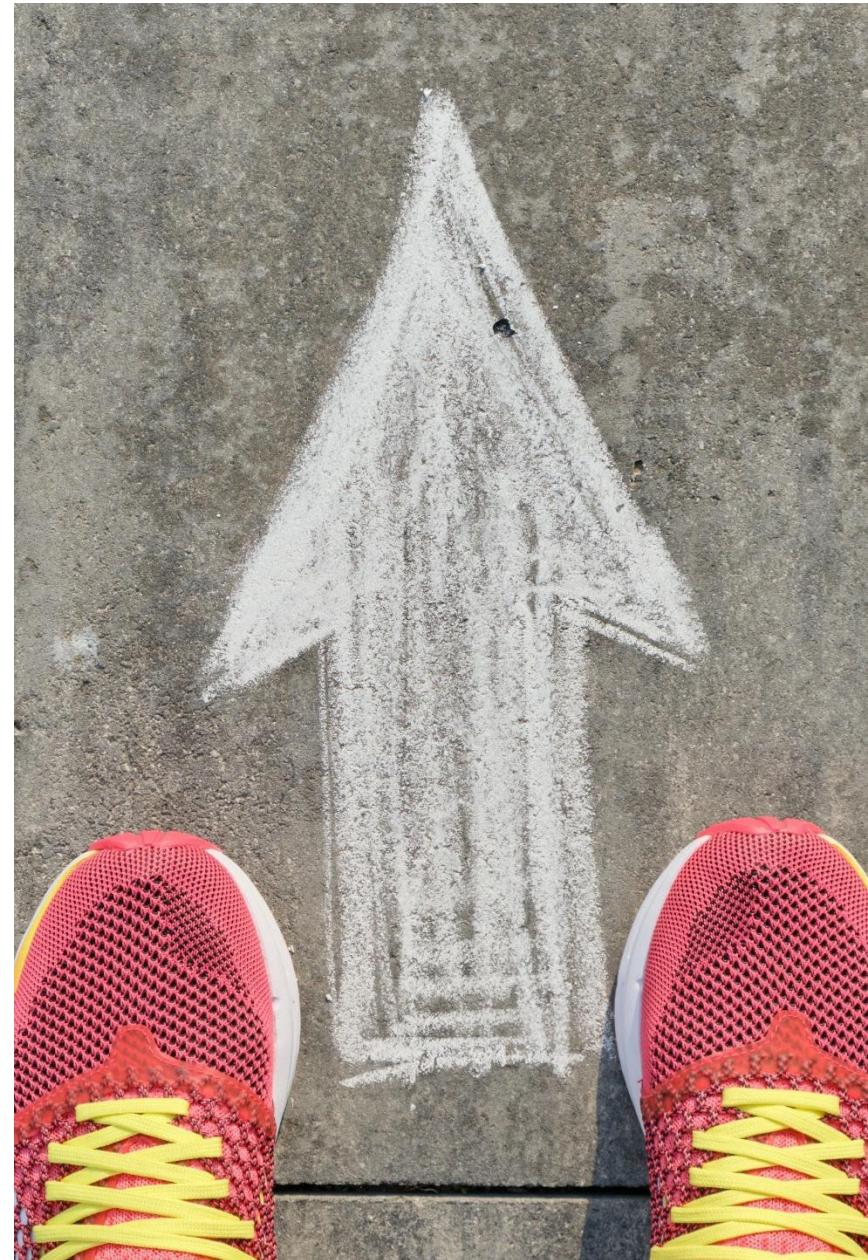
# Motivation et adhésion des occupants et occupantes

## Communication

- Mesures utilisées
- Gestes à éviter
- Résultats prévus ou données de l'hiver précédent

## Engagement des occupants et occupantes

- Participation à l'effort collectif
- Activité spéciale
- Sondages



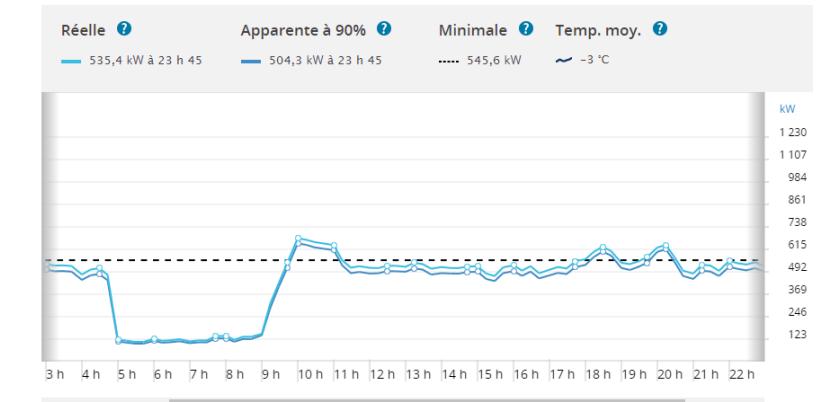
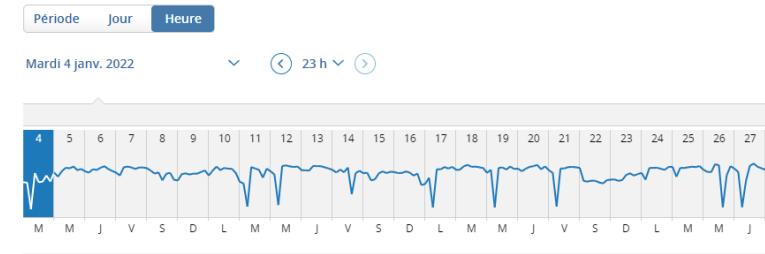
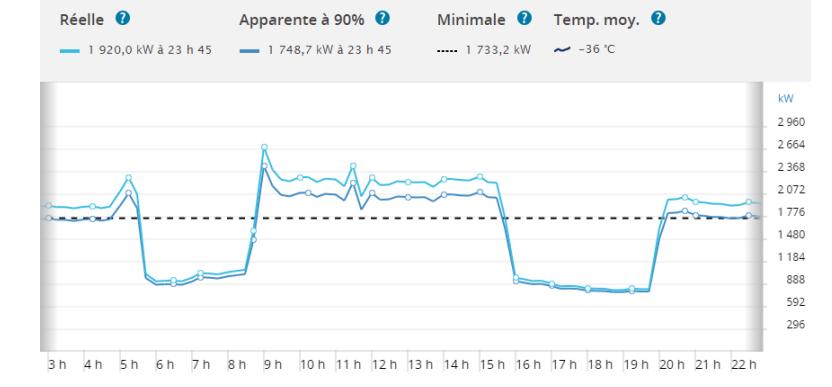


OUTILS

# Portrait de ma consommation

## Utilité

- Cet outil sert à vérifier le résultat des mesures de réduction de l'appel de puissance après un événement de pointe.



# Crédit applicable

**Vous trouverez sur le site Web une calculatrice permettant d'estimer le montant du crédit auquel votre entreprise pourrait avoir droit.**

Tranche de réduction	Crédit applicable (\$/kW de puissance interruption effective)
De 10 à 100 kW	81,663 \$
Plus de 100 à 400 kW	70,774 \$
Plus de 400 à 1 200 kW	65,330 \$
Plus de 1 200 kW	59,886 \$

Entrez le nombre de kilowatts (au moins 10 kW)

**Crédit applicable**

**11 705 \$**

**Calculer le crédit**

\* Veuillez noter que la calculatrice ne sert qu'à estimer le montant du crédit et que le montant estimé est seulement fourni à titre indicatif. Le montant réel auquel vous pourriez avoir droit à la fin de la période d'hiver peut différer du montant estimé étant donné que le crédit réel est déterminé en fonction des tarifs en vigueur au moment des événements de pointe. Votre entreprise est seule responsable de la mise en œuvre des mesures d'effacement et du respect des modalités de l'option GDP.

# Document expliquant l'établissement de la puissance interruptible effective (PIE)

## Document sur le site Web

- Méthode d'établissement de la courbe de la puissance de référence
- Méthode de calcul de la puissance interruptible effective (PIE)
- Incidence de certains articles des *Tarifs d'électricité* sur le versement du crédit et exemples



La puissance interruptible effective et le crédit applicable ne peuvent être calculés qu'après la fin de la période d'hiver.



Afin d'établir la puissance interruptible effective, on recueille les données de tous les appels de puissance aux heures de pointe<sup>1</sup> pour déterminer la puissance de référence. Il est à noter que seules les données d'une période d'hiver sont utilisées à cette fin. Le présent document vous permettra de comprendre :

- la méthode d'établissement de la courbe de la puissance de référence ;
- la méthode de calcul de la puissance interruptible effective ;
- l'incidence de certains articles de l'addenda aux *Tarifs d'électricité en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021* (« l'Addenda ») sur le versement d'un crédit ;
- les raisons pour lesquelles plus d'une courbe de référence pourrait être utilisée pour établir la puissance de référence (des exemples concrets seront présentés).

Ce n'est qu'à la fin de la période d'hiver qu'il est possible de calculer la puissance interruptible effective et le crédit offert en vertu de l'option de gestion de la demande de puissance (GDP).

<sup>1</sup> Les « heures de pointe » désignent toutes les heures entre 6 h et 9 h et entre 16 h et 20 h en période d'hiver, sans tenir compte du samedi et du dimanche ainsi que des 24, 25, 26 et 31 décembre, des 1<sup>er</sup> et 2 janvier, et du Vendredi saint et du lundi de Pâques, quand ces jours sont en période d'hiver (voir l'article 4.74 de l'addenda aux *Tarifs d'électricité en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021*).

## Outils

# Accès aux signaux d'événements de pointe en données ouvertes pour déclencher les mesures

Les clients et les partenaires en immotique peuvent automatiser le déclenchement des mesures de GDP préprogrammées dans les bâtiments, ce qui permet :

- d'éliminer les irritants associés au déclenchement manuel ;
- d'éliminer les erreurs humaines et de maximiser le crédit en diminuant le nombre d'événements manqués (oubliés).

**Conditions : Le système d'automatisation du bâtiment (SAB) du client doit être capable :**

- d'accéder à Internet,
- d'interpréter le fichier JSON et
- de déclencher les mesures de GDP.

Les clients continueront de recevoir un avis par courriel avant chaque événement de pointe.

Accueil du portail Catalogue des données

Événements de pointe – Saison hivernale

Informations Tableau Analyse Export API

Ensemble de données d'Hydro-Québec sur les événements de pointe au Québec, mis à jour en fonction des conditions météorologiques et des contraintes d'exploitation, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars. L'ensemble de données fournit des renseignements sur les périodes pendant lesquelles la clientèle qui participe aux offres pour économiser lors des événements de pointe est sollicitée afin de réduire la congestion sur le réseau électrique.

- En savoir plus sur les offres pour économiser lors des événements de pointe pour la clientèle résidentielle
- En savoir plus sur les offres pour économiser lors des événements de pointe pour la clientèle d'affaires

Liste des offres et description

Clientèle résidentielle

CPC-D : Crédit pointe critique pour le tarif D.

- Il s'agit de l'option de crédit hivernal pour la clientèle résidentielle et agricole.

TPC-DPC : Tarification pointe critique pour le tarif D.

- Il s'agit du tarif Flex D pour la clientèle résidentielle et agricole.

Clientèle affaires

GDP-Affaires : option Tarification pointe critique pour les tarifs DP, DM, G, G9, M, LG ou H.

- Il s'agit de l'option de gestion de la demande de puissance (GDP) pour la clientèle d'affaires.

CPC-G : Crédit pointe critique pour le tarif G.

- Il s'agit de l'option de crédit hivernal pour la clientèle d'affaires de petite puissance.

TPC-GPC : Tarification pointe critique pour le tarif G.

- Il s'agit du tarif Flex G pour la clientèle d'affaires.

TPC-M : Tarif pointe critique pour les tarifs M, LG et G9.

- Il s'agit de l'option d'électricité interrupible pour la clientèle d'affaires de moyenne puissance.

TPC-L-Centre-C2, TPC-L-Centre-U, TPC-L-Sud-D1 et TPC-L-Sud-D2: Tarif pointe critique pour le tarif L destiné aux secteurs Ci

Événements de pointe – Saison hivernale (hydroquebec.com)

- Il s'agit de l'option d'électricité additionnelle pour la clientèle de moyenne puissance pour les tarifs M et G9 et de l'option d'électricité additionnelle pour la clientèle de grande puissance pour les tarifs L et LG.

## Format standard



```

1 {
2   "total_count": 179,
3   "results": [
4     {
5       "offre": "GDP-Affaires",
6       "datedebut": "2024-12-23T06:00:00-05:00",
7       "datefin": "2024-12-23T09:00:00-05:00",
8       "plagehoraire": "AM",
9       "duree": "PT03H00MS",
10      "secteurclient": "Affaires"
11    },
12    {
13      "offre": "TPC-GPC",
14      "datedebut": "2024-12-23T06:00:00-05:00",
15      "datefin": "2024-12-23T09:00:00-05:00",
16      "plagehoraire": "AM",
17      "duree": "PT03H00MS",
18      "secteurclient": "Affaires"
19    },
20    {
21      "offre": "TPC-M",
22      "datedebut": "2024-12-23T06:00:00-05:00",
23      "datefin": "2024-12-23T09:00:00-05:00",
24      "plagehoraire": "AM",
25      "duree": "PT03H00MS",
26      "secteurclient": "Affaires"
27    },
28    {
29      "offre": "CPC-D",
30      "datedebut": "2024-12-23T06:00:00-05:00",
31      "datefin": "2024-12-23T09:00:00-05:00",
32      "plagehoraire": "AM",
33      "duree": "PT03H00MS",
34      "secteurclient": "Residentiel"
35    },
36    {
37      "offre": "CPC-G"
38    }
39  ]
40 }
```

# 7. QUESTIONS GÉNÉRALES

15 MINUTES



TÉMOIGNAGE

Témoignage

# CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal



**Michael Boudana**

Directeur adjoint des services  
techniques

CIUSS du Centre-Ouest-de-  
l'Île-de-Montréal

**Francis Janelle**

Délégué commercial  
Hydro-Québec

---

# GDP: une approche progressive

# Historique

- Juin 2022: Hilo nous approche pour discuter de la gestion de la pointe.
- Notre équipe se mobilise pour élaborer les aspects légaux et techniques de l'entente d'exploitation.
- Motifs: Participer à la mission sociale.
- Introduire une forme de technologie de l'information innovante.
- Être parmi les pionniers dans le réseau de la santé à avoir une entente avec Hilo.
- Démontrer les bénéfices du partenariat avec des incitatifs financiers.



# Historique

## Résultats après deux années

- La solution Hilo est mise de côté (2023)
- Le MSSS demande de procéder à l'Adhésion sélective. Exemplarité de l'état (2023)
- Résistance aux tabous rencontrés => Économies au détriment du confort et de la sécurité de nos installations

HIVER 2024-2025				HIVER 2023-2024		
Site adhéré	Diminution (kW)	Économie	# d'évènement	Diminution (kW)	Économie	# d'évènement
Donald Berman Maimonides Geriatric Center	417,1	29 455,33 \$	14	205,8	14 579,79 \$	3
Miriam Home and Services (Guimont)	212,1	15 540,61 \$	14			

•

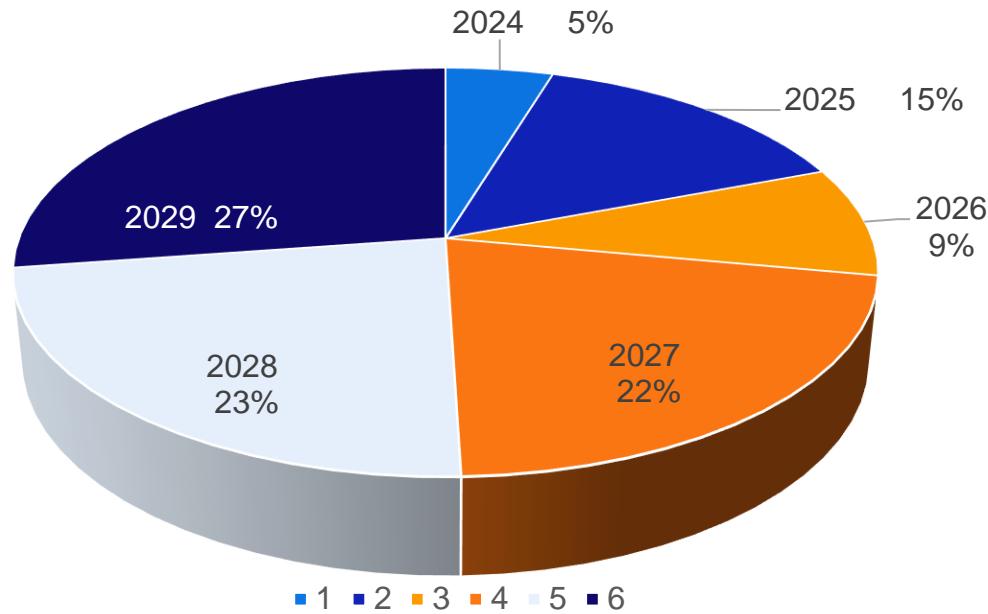
# L'élégance de l'offre GDP

- Pas de pénalité en cas de défaut de participation.
- Les manœuvres de délestage sont réalisées par le personnel interne.
- L'impact cumulé des efforts sur le réseau HQ est significatif, ce qui engage une démarche participative dans des moments de besoins.
- Les incitatifs financiers sont significatifs dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile.

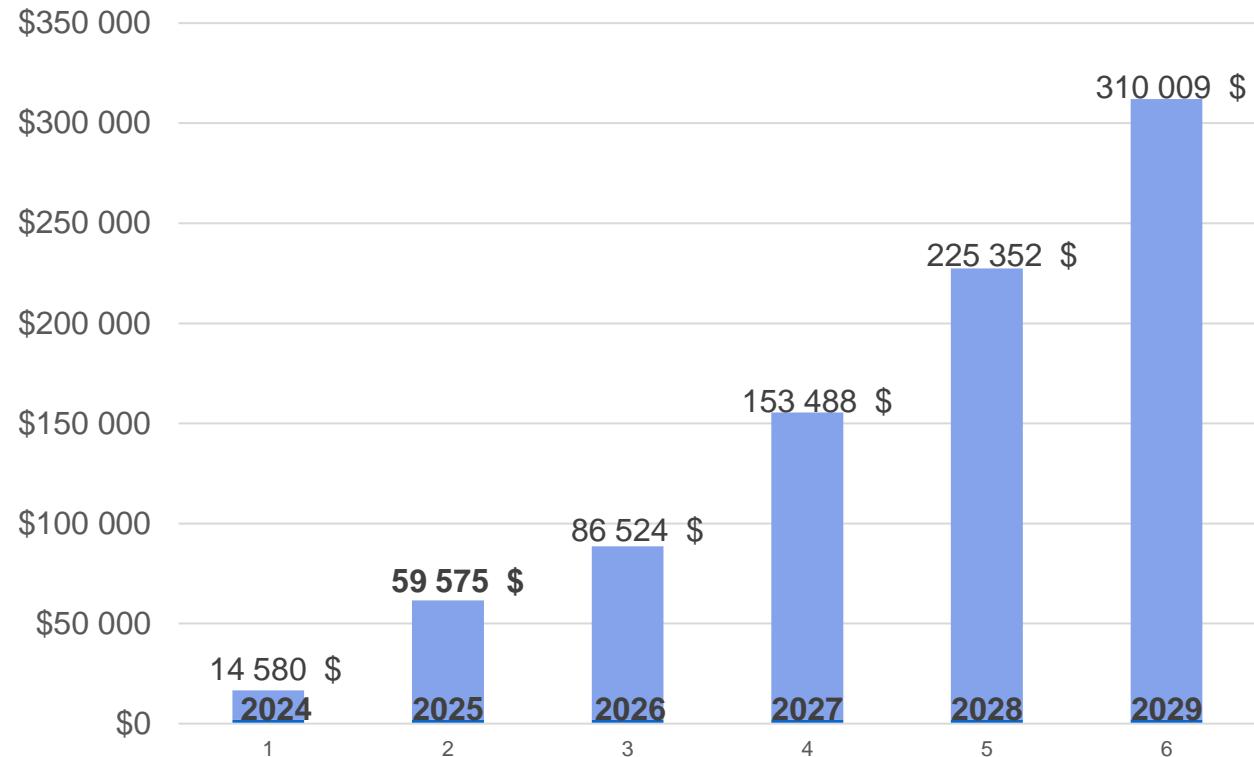
**C'est gagnant!**

# Le plan de déploiement

Progression annuelle de la GDP



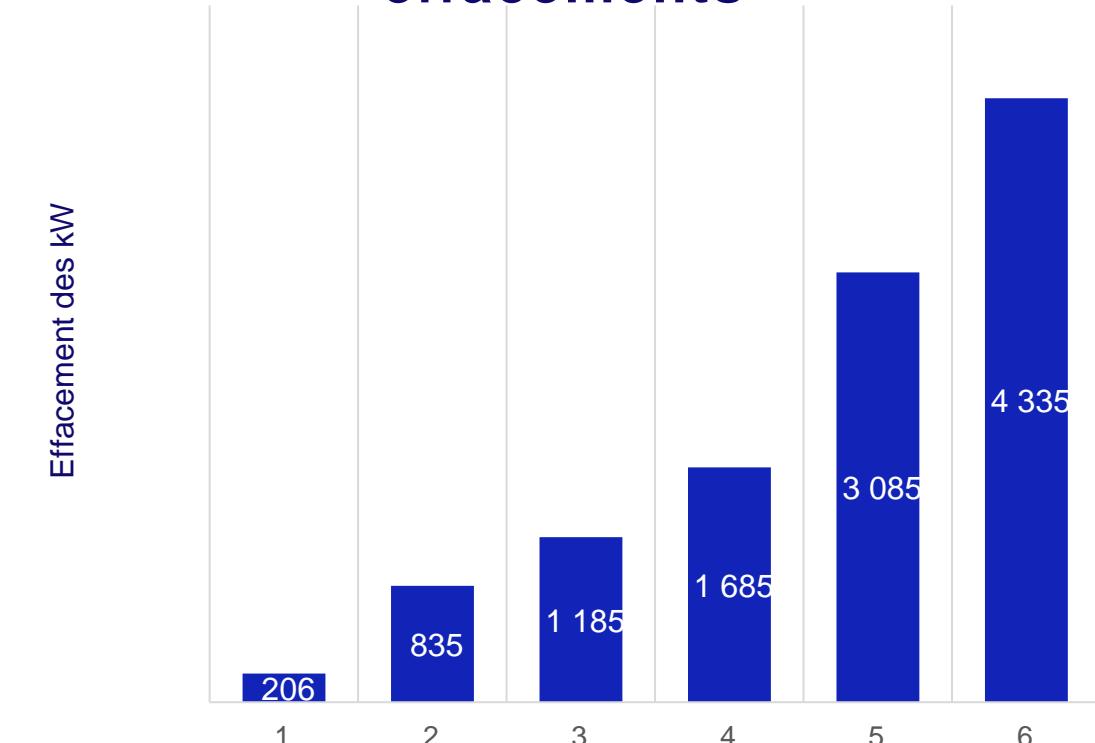
Crédits anticipés



# Systématisation de la progression

- **Année 1:** Première année pour tester les communications et les impacts sur le personnel technique et sur les usagers.
- **Année 2:** Seconde année avec ajout de charge et l'ajout d'un second bâtiment. Jusqu'à maintenant aucune modification au réseau électrique et impact minimal.
- **Année 3 (en cours):** Bâtiments identifiés et validés avec HQ seront ajoutés à la GDP.
- **Année 4:** Nous allons profiter des nouvelles génératrices installées pour permettre effacement des pointes sur d'autres sites.
- **Année 5:** Nous allons exploiter des nouvelles installations des permuteurs de tension à transition fermés et de la synchronisation avec le réseau de HQ pour faire de l'effacement de pointe en toute transparence.
- **Année 6:** Nous allons devoir remplacer certains permuteurs de tension à transition ouverte pour permettre la synchronisation avec HQ.

## Progression des effacements



# Un exemple de succès

# DES QUESTIONS ?

5 MINUTES

A large, stylized number '9' is centered on a dark blue background. The digit has a vibrant, multi-layered gradient, transitioning from bright yellow at the top left, through green, to a deep navy blue at the bottom right. The font is bold and rounded.

DATES À RETENIR

Dates à retenir

# Avant la période d'hiver



## 30 septembre 2025

Fin de la période d'inscription pour l'hiver 2025-2026.

## 5 novembre 2025

Premier essai d'envoi des avis d'événement de pointe pour vérifier le bon fonctionnement du processus de transmission.

## 19 novembre 2025

Deuxième essai d'envoi des avis d'événement de pointe.



Lors de ces essais, aucune mesure de réduction de l'appel de puissance n'a à être mise en œuvre, et aucun crédit n'est accordé.

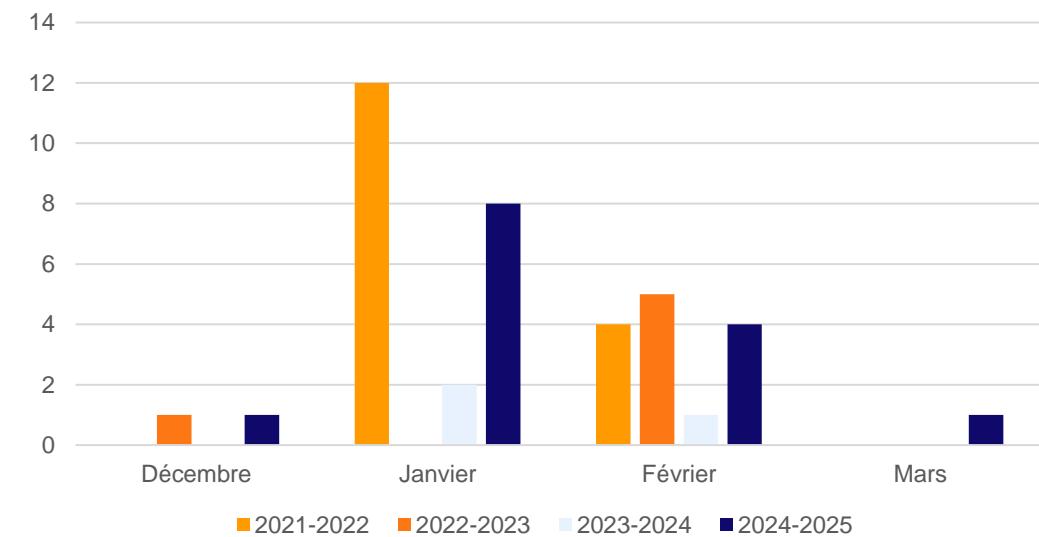
Dates à retenir

# Période d'hiver

**La période d'hiver va du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars. Les événements de pointe peuvent avoir lieu selon l'horaire suivant :**

- Du lundi au vendredi, de 6 h à 9 h et de 16 h à 20 h.
- Entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars inclusivement.
- Sont exclus les 24, 25, 26 et 31 décembre, les 1<sup>er</sup> et 2 janvier ainsi que le Vendredi saint et le lundi de Pâques, quand ces jours sont en période d'hiver.

Nombre d'événements de pointe par mois



Le montant du crédit est confirmé au plus tard au troisième cycle de facturation suivant la période d'hiver.

# 10

CONCLUSION

# Option de gestion de la demande de puissance

## Avantages



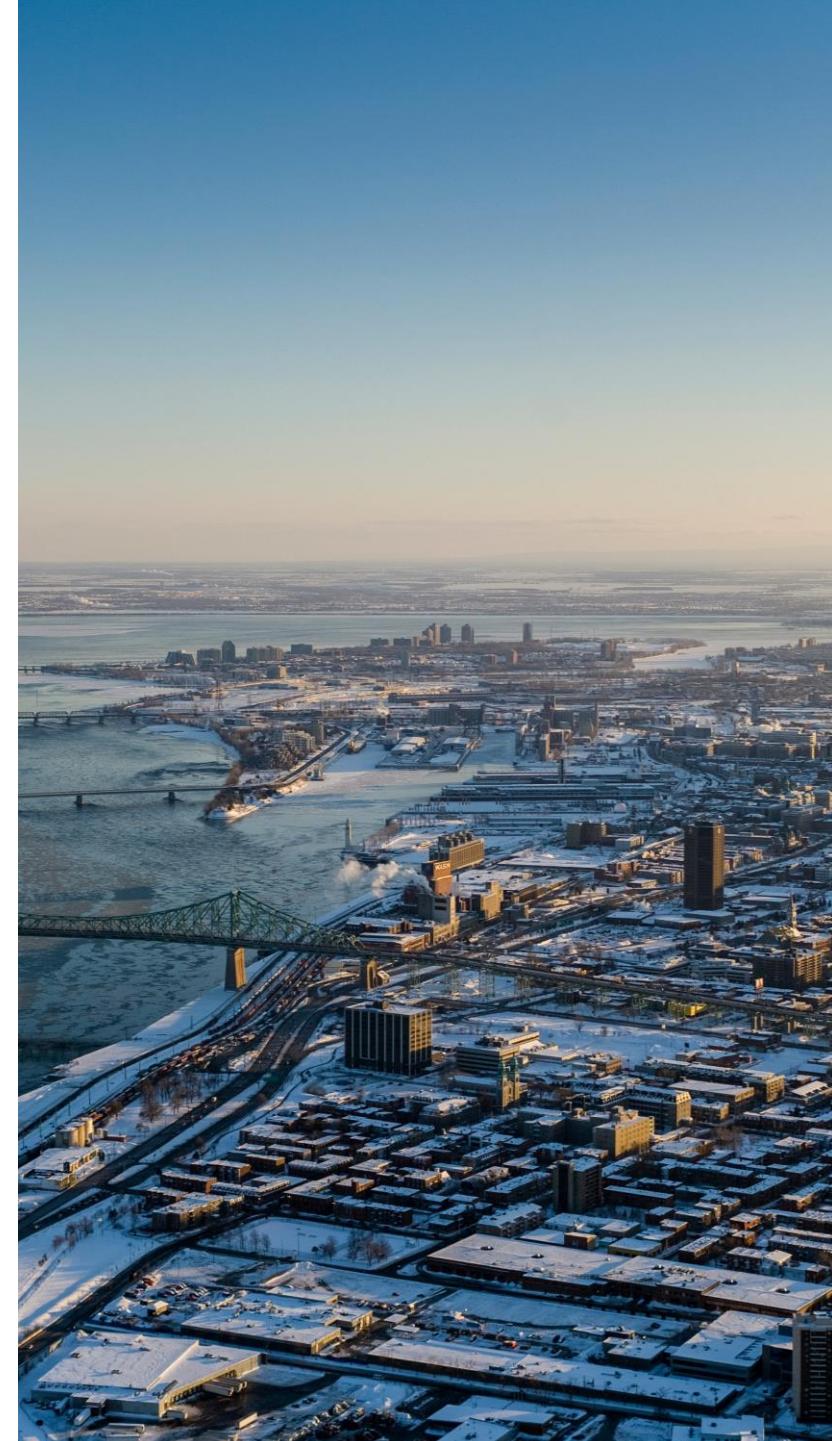
Sur le plan financier : possibilité de réinvestir les crédits et de maximiser le potentiel financier.



Sur le plan environnemental : contribution à la décarbonation du Québec et rôle d'avant-garde dans la lutte contre les changements climatiques.



Sur le plan opérationnel : gain d'efficacité.



# Mot de la fin



**La présentation et l'enregistrement vous seront envoyés  
d'ici quelques jours.**

**Merci pour votre participation.**



Merci !